

Communiqué
Carcassonne, le 04 juin 2025.

FACE AU LYNCHAGE NÉGROPHOBIE DE HANS, SOLIDAIRES 11 et 34 RÉCLAMENT LA PRISE EN COMPTE DU CARACTÈRE RACISTE

Presque trois ans après, le caractère raciste de la violente agression subie par Hans n'a toujours pas été reconnu par la justice. Cette maltraitance judiciaire s'inscrivant dans une notion de racisme systémique, à l'encontre de Hans et sa famille, doit cesser.

Rappel des faits : juillet 2022, lors d'une soirée alcoolisée, en pleine fête de village à Verzeille (Aude), Hans et son ami M. deviennent les cibles d'un lynchage collectif. Ces délits de violence en réunion, avec arme de catégorie D (gazeuse) et menaces de mort seront commis à leur encontre par plus d'une 20aine d'assaillants. Une incitation à la haine et à la violence raciste motivée dès l'arrivée de Hans, de M. et de leurs 4 autres amis Mahorais à cette fête. Dès son arrivée, le groupe d'amis a immédiatement été l'objet de préjugés et de suspicions de piqures sauvages (jamais prouvées à ce jour), leurs effets personnels ont été fouillés, aussi bien par le comité des fêtes que par des participant·e·s à cette fête, pour la majorité habitant·e·s du village.

Cette atmosphère d'hostilité et de méfiance va basculer dans la violence et l'horreur pour Hans et son ami M., dès lors qu'un participant - se faisant passer pour agent de sécurité - et d'autres responsables se feront les auteurs et relais des cris « c'est les noirs, c'est les noirs qui piquent ! ». S'en suivra alors une véritable "chasse aux noirs", où le lynchage sera délibérément filmé puis partagé via une application. Egalement, sur WhatsApp, certains protagonistes et habitants de Verzeille se vanteront « d'avoir fait courir des "noirs et des bougnoules" » et « d'avoir tapé deux "négres" ».

Solidaires Aude a d'abord relayé un 1er communiqué de soutien dès le 13 novembre 2024, à l'occasion du rendu du jugement au Tribunal Judiciaire de Carcassonne. Faute de reconnaissance du caractère raciste, Hans a fait appel de la décision, avec la fédération nationale de la Maison des Potes qui s'est portée partie civile. Nos unions syndicales Solidaires de l'Aude et de l'Hérault ont alors publié un 2ème communiqué appelant à un rassemblement de soutien, lors du nouveau jugement à la cour d'appel de Montpellier, ce 19 mai 2025.

A l'occasion du renvoi du procès pour obtenir la reconnaissance de la dimension raciste en appel, et en raison de pièces manquantes au dossier arrivées tardivement, Solidaires 11 et Solidaires 34 appellent aujourd'hui, une 3ème fois, à soutenir Hans et à la reconnaissance du caractère raciste de l'agression qu'il a subie.

Dans le dossier de Hans, comme dans tant d'autres parcours de victimes du racisme, beaucoup de faits d'une extrême gravité n'ont pas été reconnus, ajoutant une nouvelle violence et un nouveau traumatisme à ceux de l'agression elle-même.

Au-delà du lynchage de Verzeille, c'est aussi le parquet de Carcassonne qui devrait être collectivement interpellé pour avoir refusé de prendre en compte l'ensemble des témoignages concernant le caractère raciste de l'agression, et c'est désormais à la Cour d'Appel de Montpellier qu'il appartiendra de se montrer exemplaire sur la reconnaissance de ces faits, sur leurs préjudices physiques et psychologiques, et sur leurs multiples impacts dans le quotidien de Hans aujourd'hui encore.

En 2025, il n'est plus possible que de tels actes soient minimisés et silencieux, et que le caractère raciste d'une telle violence ne soit pas reconnu comme tel en dépit de l'évidence. Le racisme et les violences racistes sont des délits. Il est temps que la justice et la société françaises reconnaissent le racisme à l'origine de nombreuses violences et agressions. C'est pourquoi :

L'Union Syndicale Solidaires 11 et les cosignataires Solidaires 34, Solidaires Education 34 et Solidaires Etudiant.e.s Montpellier, souhaitent interpellier l'ensemble des syndicats, associations, collectifs et organisations citoyennes afin d'apporter tout leur soutien à Hans, dans cette lutte judiciaire contre le racisme, le

lundi 16 juin 2025, de 13h00 à 15h00, à la Cour d'Appel de Montpellier (1 rue du Maréchal Foch).

Afin de respecter la volonté de la famille, merci de ne pas apporter de drapeaux, pancartes, slogans, banderoles, affiches, chants, revendications à scander...